

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet BRICOUT ENERGIES sur la commune principale de l'AIOT 19 Rue Jean Racine 02270 Assis-sur-Serre.

La référence de votre dossier est A-4-VEN2JR8F2 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/02/2024 à 16h08 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **98282647100012**

Raison sociale **BRICOUT ENERGIES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**19 rue Jean RACINE**

**02270 ASSIS SUR SERRE**

## Signataire

Qualité : **gérant**

## Référent

Fonction : **gérant**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **BRICOUT ENERGIES**

Description des activités :

**Atelier de 120 vaches laitières exploité par la SCEA BICOUT.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **19 Rue Jean Racine 02270 Assis-sur-Serre**

X : 740111

Y : 6954303

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 22 t/j	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**Épandage du digestat. Les matières épandues seront essentiellement des digestats de méthanisation issus de la dégradation des matières organiques entrantes dans le process. Ces digestats seront épandus sur le parcellaire de l'exploitation.**

<b>Pacage</b>	<b>Nom exploitant</b>	<b>Numéro îlot</b>
002156775	SCEA BRICOUT	1 2 3 4 5
002156775	SCEA BRICOUT	6 8 9 10
002156775	SCEA BRICOUT	11 13 17
002156775	SCEA BRICOUT	17 18 19
002156775	SCEA BRICOUT	20 22 23
002156775	SCEA BRICOUT	24 25 26
002156775	SCEA BRICOUT	27 28 29
002156775	SCEA BRICOUT	30 31 32
002156775	SCEA BRICOUT	33 34 35
002156775	SCEA BRICOUT	36 37 38
002156775	SCEA BRICOUT	39 40 41
002156775	SCEA BRICOUT	44 46 47
002156775	SCEA BRICOUT	49 52 53
002156775	SCEA BRICOUT	55 56
002156775	SCEA BRICOUT	28 29 30
002156775	SCEA BRICOUT	31 32 33
002156775	SCEA BRICOUT	34 35 36
002156775	SCEA BRICOUT	37 38 39
002156775	SCEA BRICOUT	40 41 44
002156775	SCEA BRICOUT	46 47 49
002156775	SCEA BRICOUT	52 53 55
002156775	SCEA BRICOUT	56
002161604	SCEA DE LA GRANDE RUE	1 2 3 4 5
002161604	SCEA DE LA GRANDE RUE	6 7 8 9
002161604	SCEA DE LA GRANDE RUE	10 11 12
002161604	SCEA DE LA GRANDE RUE	13

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **436**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **26938**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **21686**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **5252**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **26938**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Sacs plastiques, papier, carton, emballages, bidons, plastiques, et ficelles traitées en déchèterie. Les huiles usagées, les filtres, le charbons actifs seront collectés par un centre agréé.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

## Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Création d'une poche incendie de 240 m3.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Création sur le site d'une poche souple de 240 m3 pour la défense incendie. Les aires stabilisées permettent en cas de nécessité l'accès aux véhicules de secours. Des extincteurs seront positionnés aux endroits stratégiques de l'installation. Le type d'extincteur sera déterminé en fonction de la nature des installations.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)